

AVIS DE PUBLICITE – APPEL A CANDIDATURES

Objet : Mise en concurrence pour la délivrance d'une autorisation d'occupation du Domaine Public. Emplacement réservé aux marchands ambulants qui vendent des denrées comestibles et des boissons, le 21 juin 2026 pour la Fête de la Musique

Contexte :

La Ville dispose d'un emplacement disponible situé place Carnot à Carcassonne, qu'elle souhaite affecter à une activité commerciale de **RESTAURATION RAPIDE** le 21 juin 2026 pour la Fête de la Musique.

Cadre juridique :

L'ordonnance n°2017-0562 du 19 avril 2017 dite Loi Sapin 2 relative à la propriété des personnes publiques impose d'organiser une procédure de publicité et de mise en concurrence pour la délivrance de titres d'occupation privative du Domaine Public ayant pour vocation l'exercice d'une activité économique.

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un arrêté municipal délivré à titre personnel. L'occupation est temporaire, précaire et révocable.

Description de l'emplacement :

L'autorisation est accordée pour une durée de un jour.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Place Carnot
Près de la colonne Morris. |
|--|

La Commune ne fournit pas de raccordement d'eau.
Un branchement électrique est mis à disposition de l'exploitant.

Conditions d'exploitation :

Les redevances sont dues après acceptation de la candidature, sur la base du tarif voté chaque année en Conseil Municipal.

Le tarif en vigueur pour l'année 2026 est de 156,50 € pour la journée.

L'emplacement est mis à disposition le 21 juin 2026 de 7h00 à 23h59.

L'exploitant est tenu de veiller à la propreté de son emplacement sur toute la durée de son occupation et avant son départ.

L'exploitant devra être conforme aux réglementations en vigueur et en particulier :

- L'exploitation d'un stand alimentaire
- Hygiène et sécurité alimentaire
- Débit de boisson

Dossier de candidature :

Le candidat est invité à fournir un courrier comprenant notamment une proposition argumentée permettant à la Commune de comprendre sa motivation et le fonctionnement envisagé pour assurer la réussite de son projet commercial.

Pièces à fournir impérativement sous peine de rejet de l'offre :

- Un extrait de K-bis de moins de trois mois
- Une photocopie d'une pièce d'identité du demandeur
- Une attestation d'assurance responsabilité civile de l'année en cours
- Récépissé de déclaration auprès de la direction départementale en charge de la protection ou de l'alimentation
- Si nécessaire une demande d'ouverture d'un débit temporaire de boissons.

Dépôt des candidatures :

Date limite de dépôt des candidatures : **le 5 juin 2026 à 16h.**

Le dossier peut être remis :

- en main propre à l'adresse suivante :

**Service du Domaine Public Commercial
13 rue Jean Bringer
11000 CARCASSONNE**

- par courrier postal à l'adresse suivante :

**Hôtel de Ville
Direction de la Réglementation et Citoyenneté
32 rue Aimé Ramond
11935 CARCASSONNE CEDEX 9**

Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : « CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR »

- par voie électronique à l'adresse suivante :

publicite.dp@mairie-carcassonne.fr

Objet à mentionner : Candidature pour un emplacement réservé à certains marchands ambulants.

Critères de sélection :

Les critères suivants seront pris en compte :

- Qualité du projet : présentation générale intégration dans le site, qualité du matériel 40%
- Pertinence et qualité des produits proposés 20%

- La « demande » correspondant à « l'offre » 20%
- L'expérience ou la formation 20%

Pour les candidats occupant disposant d'une autre autorisation d'occupation du domaine public communal :

- Le comportement général, l'assiduité 5%,
- Qualité du projet : présentation générale intégration dans le site, qualité du matériel 30%
- Pertinence et qualité des produits proposés 30%
- La « demande » correspondant à « l'offre » 15%
- L'expérience ou la formation 20%

A la clôture, une Commission spécialement dédiée se prononcera sur les candidatures. Les exploitants retenus en seront informés par courrier et seront invités à signer l'arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public.

Contact :

Service du Domaine Public Commercial
Téléphone : 04.68.77.70.65
Courriel : regies@mairie-carcassonne.fr